PRESTATIONS D'APPUIS SPÉCIFIQUES



DOMAINES
D'INTERVENTION
HANDICAP
AUDITIF



1. Mieux COMPRENDRE votre situation, votre handicap

Vous aider à avoir une meilleure compréhension de votre surdité, de ses conséquences.



3. METTRE EN PLACE les moyens pour compenser votre surdité

Mettre en œuvre ou coordonner la mise en œuvre des techniques et moyens de compensation identifiés (voir nos dimensions d'intervention).

Lidentifier les BESOINS POUR COMPENSER votre surdité

Identifier et conseiller sur les moyens nécessaires à mettre en œuvre pour compenser votre handicap notamment au regard de votre environnement professionnel ou de votre projet professionnel (en cours ou à venir).

Par exemple :

Être conseillé sur le choix de ses prothèses auditives et des aides techniques associées, être informé/ accompagné sur le parcours d'appareillage et sur ses droits en la matière, bénéficier d'un appui à la recherche de devis.

4. INFORMATION & MÉDIATION

Être en appui à la personne, à l'employeur ou au centre de formation pour informer et sensibiliser autour de la situation de handicap et intervenir, lorsque cela est nécessaire, comme médiateur afin de prévenir les risques de rupture.

DES PROFESSIONNELS À VOS CÔTÉS

Chargés appui conseil en surdité

Interprètes en Langue des Signes Française (LSF)

Interfaces de communication

Autres professionnels en appui si nécessaire (psychologue,...)



C'EST QUOI?

Financées par l'**Agefiph**, les **P**restations d'**A**ppuis **S**pécifiques (ou P.A.S) sont destinées aux **personnes en situation de handicap**.

Ces prestations interviennent dans le cadre du parcours professionnel de la personne mais également dans le cadre d'un projet en cours, ou à venir (reconversion, formation etc...).

Ces prestations s'adressent également aux employeurs et aux organismes de formation.



Demandeurs d'emploi, salariés y compris les alternants, agents de la fonction publique, travailleurs non-salariés, stagiaires de la formation professionnelle.

Conditions d'accès à ces prestations :

Être titulaire d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (ou RQTH). Ou en voie de le devenir.

PRESCRITS PAR QUI ?

Cap emploi, Pôle emploi, missions locales.

Mais également par :

- . Les employeurs publics ayant signé une convention avec le FIPHFP (fonction publique d'Etat, Hospitalière ou Territoriale, dont les Centres de Gestion pour ce dernier cas).
- . Les employeurs privés dans le cadre d'un appui à l'intégration dans l'emploi ou d'un processus de maintien dans l'emploi.











ACCOMPAGNEMENT DE L'URAPEDA SUD LES DOMAINES D'INTERVENTION



Préconisations d'aides techniques adaptées à l'environnement professionnel

Appui à la recherche de devis

Appui à la mise en œuvre et/ou coordination

Possibilité de **test** et de **prêt** d'appareillage

Accompagnement à la prise en main



Langue des signes française (LSF) et autres modes de communication alternatifs

Prise en notes

Langue française parlée complétée (LfPC)

Reformulation labiale



complexe & concurrentiel difficile à appréhender







Dispositions à mettre en place pour optimiser et faciliter la **collaboration**

Conseil en **aménagement** et organisation de l'activité



Étude acoustique de l'environnement de travail

Préconisation de matériel et coordination de la mise en œuvre par des fournisseurs spécialisés

Conseils



Optimisation de la collaboration entre collaborateurs entendants et sourds (formation CVS)

Sensibilisation à la surdité

Renforcement à la **lecture labiale** (en projet)

UN SERVICE DE L'URAPEDA PRÉSENT DANS TOUTE LA RÉGION SUD



ACCOMPAGNEMENT DE L'URAPEDA SUD CONTACTEZ-NOUS!

POUR TOUTE LA RÉGION PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR (HORS CORSE)

Renseignements et envoi de la fiche de prescription à l'URAPEDA SUD : Aurélie MAUDIERE accueilpresta@urapeda-sud.org | 04 86 13 21 05 | 06 19 64 61 58



POUR LES DÉPARTEMENTS DES HAUTES-ALPES (05) ET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE (04)

Directrice Adjointe Territoriale

Françoise VERRANINI

francoise.verranini@urapeda-sud.org 06 16 03 12 58



POUR LES DÉPARTEMENTS DU VAUCLUSE (84) ET DES BOUCHES-DU-RHÔNE (13)

Directrice Adjointe Territoriale

Florence NOEL

florence.noel@urapeda-sud.org 06 11 81 19 34



POUR LE DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES (06)

Directrice Adjointe Territoriale

Nathalie GUENOT

nathalie.guenot@urapeda-sud.org 06 82 91 32 99



POUR LE DÉPARTEMENT DU VAR (83)

Directeur Adjoint Territorial

Laurent GACHON

laurent.gachon@urapeda-sud.org 06 68 08 89 32



375, rue Mayor de Montricher - 13 854 Aix-en-Provence Cedex 03

www.facebook.com/urapeda.sud/ I www.urapeda-sud.org